Procès-verbal
du Conseil Municipal
Conseil Municipal

Séance du mardi 29 septembre 2026 à 20:00 à Mairie de Louvetot

Quorum : 8

Membres présents :
Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Mathilde BRIFFAUT, Alexandre BRUBION, Virginie CADINOT, Jacques DELAHOULIERE, Marie-Hélène GAY, Daniel GIROUARD, Romain GUERY, Véronique JOIGNANT, Marcel JOUEN, Noémie LUCE, Julien DUMONT, Elsa SULMA-BAUDOIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Xavier LARCHEVÊQUE (donne pouvoir à : Elsa SULMA-BAUDOIN)

Membres Absents :

Président de séance : Guillaume HAUCHARD
Secrétaire de séance : Daniel GIROUARD

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal.	Guillaume HAUCHARD
2	Délibération pour la construction d'un équipement polyvalent de restauration scolaire (cantine) : • Validation du choix des entreprises ; • Demandes de subventions.	Florian BETTENCOURT
3	Budget - Décision modificative n° 01/2026.	Florian BETTENCOURT
4	Délibération sur la réhabilitation de la mare du Bec de Croc.	Guillaume HAUCHARD
5	Délibération SDE76 relative à la demande de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy.	Florian BETTENCOURT
6	Délibération sur la révision des tarifs des repas de la cantine.	Noémie LUCE
7	Délibération sur l'instauration de la taxe sur les logements vacants.	Guillaume HAUCHARD
8	Délibération projet de fascines au Vieux Louvetot pour lutter contre les inondations.	Guillaume HAUCHARD
9	Bilan du centre de loisirs 2026.	Noémie LUCE
10	Délibération pour la reconduction du centre de Loisirs pour juillet 2027	Noémie LUCE
11	Délibération pour l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du CDG76	Florian BETTENCOURT
12	Projet de livre sur la commune de Louvetot.	Guillaume

		HAUCHARD
13	Délibération pour la nomination du référent Mission Locale	Noémie LUCE
14	Questions et informations diverses.	Guillaume HAUCHARD

Suite à la remarque de M. Girouard lors de la dernière séance, Monsieur Guillaume Hauchard lui propose de prendre la responsabilité de secrétaire de séance, Monsieur Daniel Girouard accepte.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame Marie-Hélène Gay indique qu'à la suite d'un changement d'adresse électronique, elle n'a pas reçu la convocation à la précédente séance du conseil municipal et était, de ce fait, absente. Elle précise qu'elle ne peut donc pas se prononcer sur l'approbation du procès-verbal correspondant.
Monsieur Guillaume Hauchard rappelle que seuls les conseillers municipaux présents lors de la séance concernée sont habilités à faire des remarques à propos du procès-verbal.
Le procès-verbal de la séance précédente est ensuite soumis au vote des membres présents lors de cette séance.

2)Délibération pour la construction d'un équipement polyvalent de restauration scolaire (cantine) : Validation du choix des entreprises et Demandes de subventions. DEL 29/09/26-01

Monsieur Guillaume Hauchard donne la parole à Monsieur Florian Bettencourt.
Celui-ci présente l'état d'avancement du projet de construction du restaurant scolaire ainsi que les résultats de la procédure d'appel d'offres menée par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et le groupement de maîtrise d'œuvre. Il précise que cette analyse des offres a été préalablement présentée à la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du mois de septembre.
À l'issue de cette présentation, plusieurs questions sont soulevées par les membres du conseil municipal et donnent lieu à des échanges.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises retenues.
Le conseil charge M. le Maire d'informer les entreprises qui n'ont pas été retenues pour ce projet. Le conseil municipal charge également M. le Maire de procéder aux demandes de subventions complémentaires notamment auprès du département.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mairie de Louvetot
980 route du Bourg
76490 LOUVETOT
tél : 02 35 96 00 10
mairie@louvetot.fr

3) Budget - Décision modificative n° 01/2026. DEL 29/09/26-02

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits inscrits au budget afin de permettre le règlement des honoraires du groupement d'architectes intervenant dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire.
Il explique que les crédits actuellement disponibles sur le compte concerné en section d'investissement sont insuffisants. Toutefois, certaines provisions inscrites sur d'autres lignes budgétaires ne seront finalement pas utilisées et peuvent donc être redéployées.
La modification proposée consiste ainsi à transférer les crédits nécessaires depuis ces lignes vers le compte destiné au paiement des honoraires du groupement d'architectes, sans incidence sur l'équilibre général du budget.

Dépense de fonctionnement
article 615221 : -10 057.18€

Dépense Investissement
article 2158 : -7496.04€

Recette d'investissement
Article 203 : + 17553.22€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative de crédits.
La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

4) Information sur la réhabilitation de la mare du Bec de Croc.

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil municipal de l'achèvement des travaux de réhabilitation de la mare du Bec de Croc.
Il rappelle que ce projet, initié en 2021, n'avait pu être réalisé plus tôt en raison de difficultés techniques rencontrées sur le réseau d'évacuation des eaux. En effet, le tuyau de trop-plein situé sous la route départementale avait été endommagé lors de précédents travaux réalisés sur cet axe routier.
Cette situation avait empêché l'intervention du syndicat des bassins versants dans les délais initialement prévus. Les contraintes ayant désormais été levées, les travaux ont pu être menés à leur terme. Le Maire informe également l'ensemble du conseil que selon le dernier décompte le reste à charge pour la commune pourrais être inférieur au montant initialement prévu.

Le conseil municipal prend acte de cette information et se félicite de l'aboutissement de ce projet contribuant à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel communal.

5)Délibération SDE76 relative à la demande de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy. DEL 29/09/26-03

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) sollicite l'avis des communes membres sur la demande de retrait de la commune de Quincampoix du syndicat.
Après présentation de cette demande et des éléments transmis par le SDE 76, le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Quincampoix du SDE 76.
La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

6)Délibération sur la révision des tarifs des repas de la cantine. DEL 29/09/26-04

Monsieur Guillaume Hauchard donne la parole à Madame Noémie Luce.
Madame Luce informe le conseil municipal que le prestataire de restauration scolaire, La Normande, a appliqué une revalorisation tarifaire de 1,34 %, conformément aux dispositions prévues au contrat. Cette augmentation représente un surcoût de 0,05 € par repas.
Afin de tenir compte de cette évolution, elle propose de répercuter cette hausse sur les tarifs de la restauration scolaire appliqués aux familles.
Une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal concernant cette proposition.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la révision des tarifs de la restauration scolaire.

Nouveaux tarifs repas au 01/10/2026 :

- **repas maternelle : 4.20€**
- **repas élémentaire : 4.45€**
- **repas adulte : 7.05€**

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.
Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du **1er octobre 2026**.

Mairie de Louvetot
980 route du Bourg
76490 LOUVETOT
tél : 02 35 96 00 10
mairie@louvetot.fr

7) Délibération sur l'instauration de la taxe sur les logements vacants. DEL 29/09/26-05

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil municipal de l'instauration d'une taxe sur les logements vacants au niveau national. Il précise que, si la commune ne décide pas de la mettre en place, cette compétence sera exercée par Caux Seine Agglo.
Il indique que cette mesure concernerait actuellement six logements vacants identifiés sur la commune de Louvetot. Le taux sera délibéré lors du prochain budget.
Une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal sur l'opportunité de mettre en œuvre cette taxe et sur ses incidences pour les propriétaires concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur l'instauration de cette taxe.
Résultat du vote :

- Pour : 13 voix
- Abstentions : 2 voix (Monsieur Jacques Delahoulière et Madame Marie-Hélène Gay)
- Contre : 0 voix

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

8) Délibération projet de fascines au Vieux Louvetot pour lutter contre les inondations. DEL 29/09/26-06

Monsieur Guillaume Hauchard présente au conseil municipal le projet proposé par le syndicat des bassins versants visant à limiter les ruissellements et les descentes d'eaux pluviales au lieu-dit Le Noir Trou.
Il explique que la mise en place de fascines constitue une solution simple à mettre en œuvre, nécessitant une faible emprise foncière et présentant des besoins d'entretien limités. Ce dispositif permettrait de réduire les écoulements d'eau et leurs impacts sur le secteur concerné.
Le coût restant à la charge de la commune est estimé à 1 200 €.
Considérant que le projet est situé à proximité d'une parcelle qu'il exploite, Monsieur Guillaume Hauchard ne prend pas part au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réalisation de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ayant pris part au vote.

Mairie de Louvetot
980 route du Bourg
76490 LOUVETOT
tél : 02 35 96 00 10
mairie@louvetot.fr

9)Délibération pour la reconduction du centre de Loisirs pour juillet 2027. DEL 29/09/26-07

Monsieur Guillaume Hauchard donne la parole à Madame Noémie Luce afin de présenter le bilan du centre de loisirs.
Madame Luce indique que le centre de loisirs s'est déroulé sur une période de quatre semaines complètes. Malgré l'ajout d'une semaine supplémentaire, le coût restant à la charge de la commune s'élève à 5 050 €.
Elle souligne également le succès de cette édition, avec une fréquentation très satisfaisante et un effectif maximal de 53 enfants accueillis.
Au regard de ces résultats, il est proposé de reconduire l'organisation du centre de loisirs pour l'année prochaine.
De plus, une enquête est réalisée auprès des familles afin de savoir si il serait judicieux de proposer un centre pendant les vacances du mois d'avril. En fonction des retours la possibilité sera étudié avec l'association partenaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la poursuite de ce dispositif pour l'année suivante.
La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

10)Délibération pour l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du CDG76. DEL 29/09/26-08

Monsieur Guillaume Hauchard donne la parole à Monsieur Florian Bettencourt.
Monsieur Bettencourt explique que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CDG 76) a lancé une consultation en vue de mettre en place un contrat groupe d'assurance statutaire destiné aux collectivités territoriales.
Il présente les principales caractéristiques de l'offre retenue ainsi que les garanties proposées. À l'issue de cette présentation, un débat s'engage entre les membres du conseil municipal afin d'évaluer l'opportunité d'adhérer à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG 76.
Résultat du vote : refus d'adhésion : unanimité des votants cette délibération est rejetée.
1 abstention : Daniel Girouard

12) Proposition de réalisation d'un livre sur la commune.

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de Monsieur Molku, spécialiste de la rédaction d'ouvrages consacrés à l'histoire et au patrimoine des communes.

Il explique que ce projet consisterait à réaliser un nouvel ouvrage sur la commune de Louvetot, permettant notamment de mettre à jour le livre rédigé par Madame Lebaif et publié en 1982.
Les membres du conseil municipal estiment que cette initiative présente un réel intérêt pour la préservation et la valorisation de l'histoire locale. Un tel ouvrage permettrait en effet d'intégrer les évolutions de la commune intervenues depuis la parution de la précédente publication.
Toutefois, après échange et examen de la proposition, le conseil municipal considère que le coût présenté par Monsieur Molku apparaît trop élevé au regard des moyens financiers de la commune.
Le conseil municipal se déclare favorable au principe d'une mise à jour de l'ouvrage historique de la commune, mais souhaite étudier d'autres possibilités ou conditions financières avant de se prononcer définitivement sur ce projet.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation et décide de ne pas donner suite à la proposition en l'état.

13)Délibération pour la nomination du référent Mission Locale. DEL 29/09/26-09

Monsieur Guillaume Hauchard donne la parole à Madame Noémie Luce qui informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un référent communal chargé d'assurer le lien avec la Mission Locale.
Après un échange entre les membres du conseil municipal sur les missions et le rôle de ce référent, Monsieur Julien Dumont se porte candidat pour assurer cette fonction.
Aucune autre candidature n'étant présentée, le conseil municipal procède à la désignation du référent.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Julien Dumont en qualité de référent communal auprès de la Mission Locale.
Cette désignation est approuvée à l'unanimité des votants.

14) Informations diverses

a. Dispositif « Argent de poche »

Madame Noémie Luce présente le dispositif « Argent de poche », destiné aux jeunes de la commune. Celui-ci permet aux participants d'effectuer de petites missions d'intérêt communal encadrées par des agents municipaux ou des élus. La gratification est fixée à environ 5 € par heure et fait l'objet d'une convention. Il est précisé que la rémunération est définie par mission et que l'ensemble du dispositif

doit être strictement encadré. Le coût de cette opération serait supporté par la commune.

b. Dispositif « Top Là »

Madame Noémie Luce présente également le dispositif « Top Là », qui permet à des jeunes d'effectuer 40 heures d'intervention au profit de la commune en contrepartie d'une aide pouvant atteindre 600 €, sous forme d'une aide directe pour le financement du permis de conduire ou l'acquisition d'un ordinateur.

c. Travaux communaux

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des différents travaux réalisés par Marcel Jouen, notamment au sein du groupe scolaire.

d. Remplacement d'un ballon d'eau chaude

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil qu'une entreprise a dû être sollicitée en urgence afin de procéder au remplacement du ballon d'eau chaude de l'école maternelle, devenu défectueux et présentant une fuite importante.

e. Journal communal

Madame Virginie Cadinot présente la nouvelle version du journal communal. À l'issue des échanges, la commission a décidé qu'une seule édition annuelle serait désormais publiée. Par ailleurs, les comptes rendus municipaux ne feront plus l'objet d'une édition papier spécifique. Ceux-ci étant disponible sur le site internet de la commune.

f. Rangement et archivage

Un point est réalisé sur le rangement et l'archivage des documents conservés dans l'ancien bureau du Maire. Cette opération doit permettre la réfection des peintures durant l'hiver ainsi que le réaménagement futur de ce local. Les élus qui veulent prêter main forte pour ce chantier sont les bienvenus.

g. Cimetière communal

Monsieur Guillaume Hauchard remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles ayant participé aux opérations de nettoyage du cimetière communal. Il informe également le conseil que plusieurs solutions sont actuellement expérimentées afin de lutter contre les mauvaises herbes.
Il sollicite par ailleurs l'aide des élus pour accompagner Marion Lacage dans le recensement des concessions et la mise à jour des données du cimetière, dans le cadre du transfert des informations papier vers le logiciel de gestion du cimetière.
Mesdames Virginie Cadinot et Véronique Joignant se portent volontaires pour participer à cette mission.

h. Monument aux morts

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil que la réunion des Amis des Anciens Combattants, organisée le 21 septembre, a permis à Monsieur et Madame Liebert de proposer la réfection des lettres figurant sur le monument aux morts.
L'ensemble du conseil municipal salue et remercie cette généreuse initiative.

i. Accueil de stagiaires

Un nouveau stagiaire, proposé par la Mission Locale, rejoindra les services techniques de la commune pour une durée de quinze jours aux côtés de Christophe.
Un autre jeune participera à un stage de découverte de 3ème sera également présent courant janvier 2027.

j. Signalement concernant des véhicules Convivio

À la suite de plusieurs signalements de riverains faisant état d'un accident impliquant un véhicule de la société Convivio, Monsieur Guillaume Hauchard indique avoir pris contact avec le responsable du personnel de l'entreprise. Il lui a fait part des remarques des habitants concernant la vitesse supposée excessive de certains véhicules circulant sur les routes de la commune. Lors de cet échange le responsable à indiqué qu'une communication accrue avait été faite à l'issue de cet incident auprès du personnel.

k. Service civique

Un point est réalisé sur la mission de service civique. Des outils et procédures ont été mis en place afin de favoriser des relations harmonieuses pendant les temps périscolaires. Le dispositif apporte actuellement entière satisfaction.

l. Conseil communautaire

Monsieur Guillaume Hauchard informe le conseil qu'il a participé au conseil communautaire du 22 septembre, lequel s'est déroulé de 19 h 00 à 1 h 00 du matin.

m. Question de Madame Gay

Madame Marie-Hélène Gay interpelle Monsieur Guillaume Hauchard au sujet d'un courrier distribué dans les boîtes aux lettres des élus et souhaite obtenir des explications.
Monsieur Guillaume Hauchard répond qu'une procédure est actuellement en cours devant le tribunal civil et qu'il ne lui est pas possible de communiquer davantage d'informations tant que l'instruction n'est pas achevée.

n. Projet d'installation d'Algécos au terrain de football

Monsieur Jacques Delahoulière demande où en est le projet d'installation d'Algécos au terrain de football.
Il est indiqué que la commune de Rives-en-Seine pourrait céder à la commune de Louvetot un ensemble modulaire pour la somme symbolique de 1 €.

Monsieur Jacques Delahoulière signale également que deux à trois plaques fibrociment sont actuellement endommagées côté route et qu'une intervention rapide serait nécessaire afin d'éviter une dégradation plus importante du bâtiment.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20.

Fait à LOUVETOT,
Le 06/10/2026 ,
Le Maire

Le Secrétaire de séance,
Daniel GIROUARD





Mairie de Louvetot
980 route du Bourg
76490 LOUVETOT
tél : 02 35 96 00 10
mairie@louvetot.fr